

ALLEGRE PUERICULTURE rappelle Chauffe-biberon express et Chauffe-biberon express Maison & Voiture



- Noms des modèles ou références concernés : Référence 80800395 : chauffe-biberon NUK Thermo Rapid auto + maison Référence 80800398 : chauffe-biberon NUK Thermo Rapid maison
- Marque : **NUK**
- GTIN 80800395 Lot 36121 - 05322 - 09022 - 16622
GTIN 80800398 Lot 34221 - 05422 - 11522 - 16122
- Conditionnements : emballage individuel en carton
- Date début/fin de commercialisation : du 16/02/2022 au 01/11/2022
- Informations complémentaires : La date de début de commercialisation des produits potentiellement affectés d'un défaut est : 05/04/2022 pour le chauffe-biberon NUK Thermo Rapid auto + maison référence 80800395 16/02/2022 pour le chauffe-biberon NUK Thermo Rapid maison référence 80800398
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Principaux distributeurs français : Aubert, Orchestra, Amazon - outre grandes surfaces spécialisées (GSS) et vente en ligne (e-commerce)

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque faible** - Le produit peut surchauffer et entraîner une brûlure potentielle de la peau en cas de contact.
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Bien que le produit soit un produit de puériculture, il est manié par un adulte et l'enfant n'a pas de raisons de s'en approcher.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 30 juin 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0477818176**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre